

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2018

SECRET DES AFFAIRES - (N° 777)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par

M. Peu, Mme Bello, M. Azerot, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, M. Dufrène, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Fabien Roussel,  
M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 32, substituer au mot :

« acte »

le mot :

« comportement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion "d'acte" s'avère particulièrement restrictive puisqu'elle implique une action concrète quand celle de "comportement", proposée par cet amendement, permet également d'englober l'absence d'action. Cette absence d'action peut également être susceptible de porter atteinte à l'intérêt public général. Cet amendement propose de remédier à cette carence.